

DATE :

CACHET

NOM DU PATIENT :

Information pour infection virale

LES ANTIBIOTIQUES
bien se soigner, c'est d'abord
bien les utiliser

Aujourd'hui, vous présentez une infection qui ne nécessite pas d'antibiotique.

	MALADIES DUES À UN VIRUS	DURÉE HABITUELLE DES SYMPTÔMES	MESURES POUR SE PROTÉGER DES INFECTIONS VIRALES
<input type="checkbox"/>	 RHINOPHARYNGITE (RHUME) Toujours virale	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : 2-3 jours • Nez bouché et/ou qui coule (sécrétions blanches, jaunes ou vertes) : 7-12 jours • Mal à la gorge : 5 jours • Toux : 1-3 semaines 	   
<input type="checkbox"/>	 ANGINE VIRALE Test rapide de recherche de streptocoque négatif	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : 2-3 jours • Mal à la gorge : 7 jours 	
<p>Les infections suivantes nécessitent (le plus souvent) un avis médical</p>			
<input type="checkbox"/>	 GRIPPE Toujours virale	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre, courbatures : 2-4 jours • Toux : 2-3 semaines • Fatigue : plusieurs semaines 	
<input type="checkbox"/>	 COVID-19 Toujours virale	<ul style="list-style-type: none"> • Signes peu spécifiques et variables : rhume, mal à la gorge, toux... : 7-10 jours 	
<input type="checkbox"/>	 BRONCHITE AIGUË Toujours virale	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : 2-3 jours • Toux : 2-3 semaines 	
<input type="checkbox"/>	 OTITE AIGUË Le plus souvent virale	<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre, douleur : 3-4 jours 	
<p> Si la fièvre persiste, si les symptômes s'aggravent ou si d'autres symptômes apparaissent (notamment difficultés ou gêne pour respirer), vous devez (re)consulter votre médecin</p>			

Source visuels : Affiche « Information coronavirus : protégeons-nous les uns les autres » campagne Covid-19
Santé publique France, mai 2023

**Les antibiotiques sont uniquement actifs sur les bactéries, pas sur les virus.
En cas d'infection virale, avec ou sans antibiotique, vous ne guérez pas plus vite !**

Pour soulager vos symptômes :

- Buvez de l'eau régulièrement, même si vous ne ressentez pas la soif.
- Suivez la prescription de votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.
- Ne prenez pas d'anti-inflammatoires sans avis médical.

Conseils du médecin et/ou du pharmacien :

En savoir plus sur les antibiotiques :

En prenant un antibiotique uniquement lorsque c'est indispensable, vous contribuez à prévenir l'apparition de bactéries résistantes aux antibiotiques.

Ce document est adapté à votre situation.

Ne le donnez pas à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques.

Plus d'informations : <https://www.sante.fr/antibiomal.in>.



Adaptation de l'Ordonnance de non prescription du Ministère en charge de la santé et de l'Assurance Maladie

Fiche élaborée par un groupe de travail interrégional associant des professionnels de santé et des représentants des usagers et d'associations